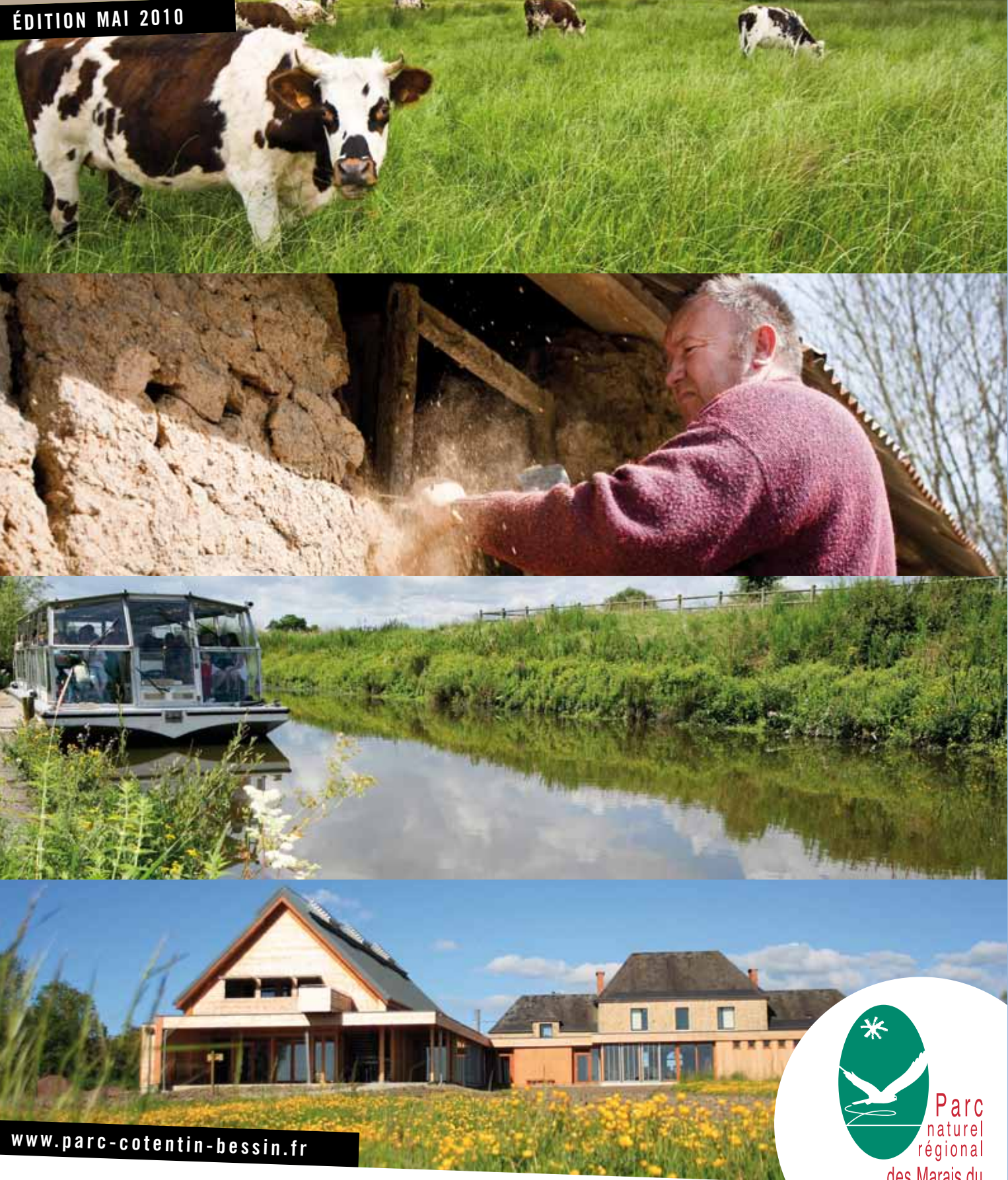


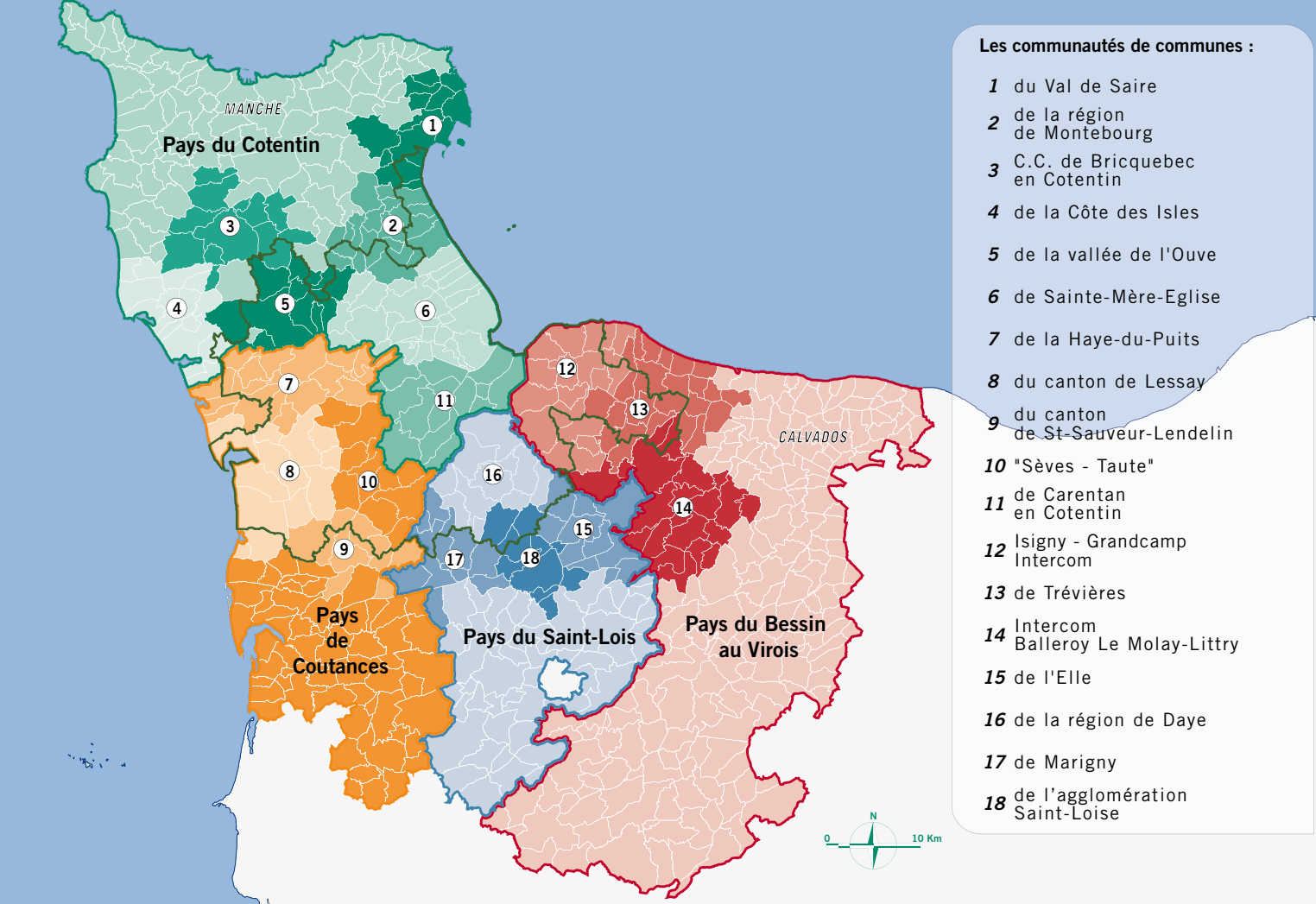
Plan de Parc

Charte 2010-2022

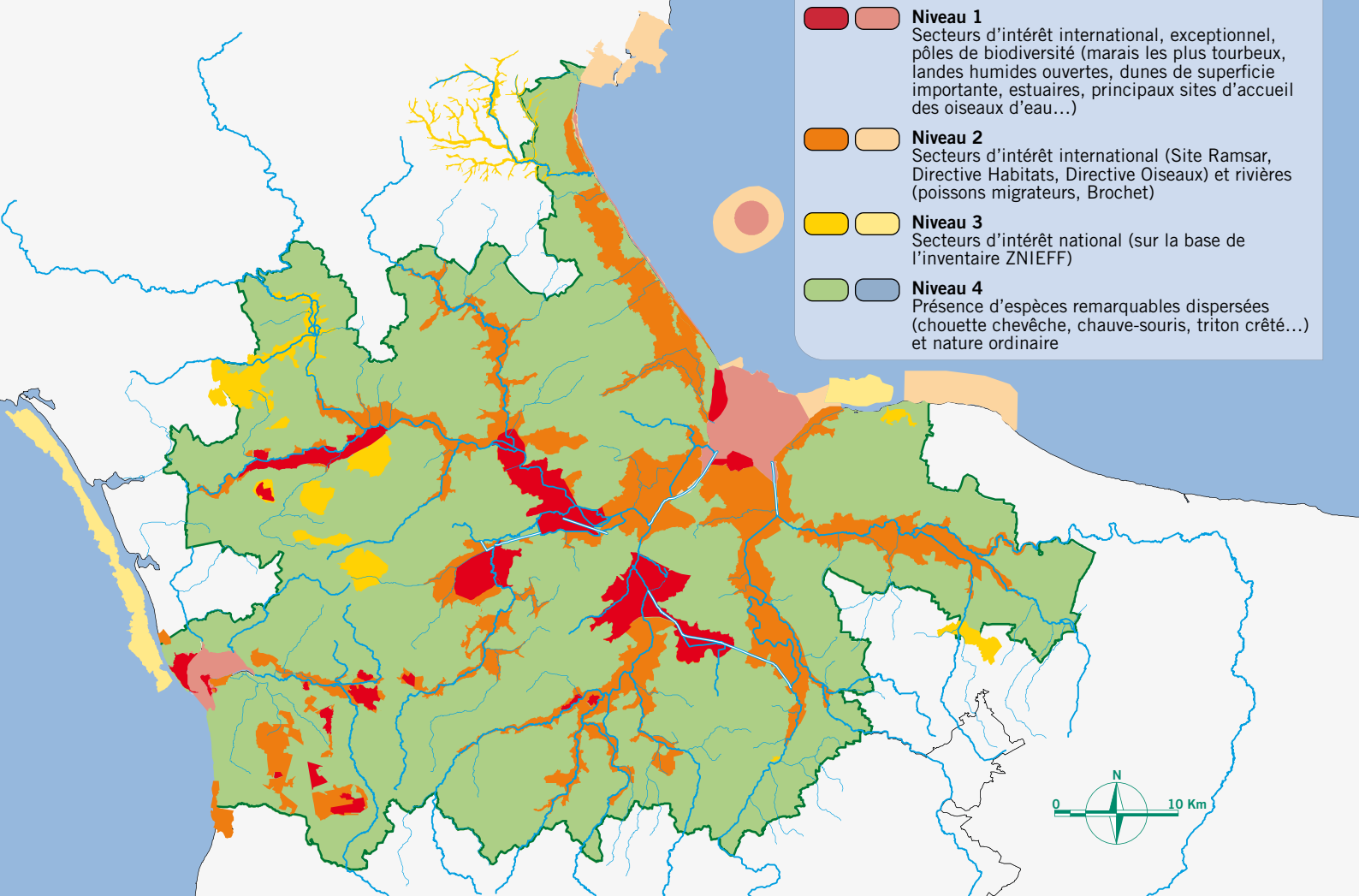
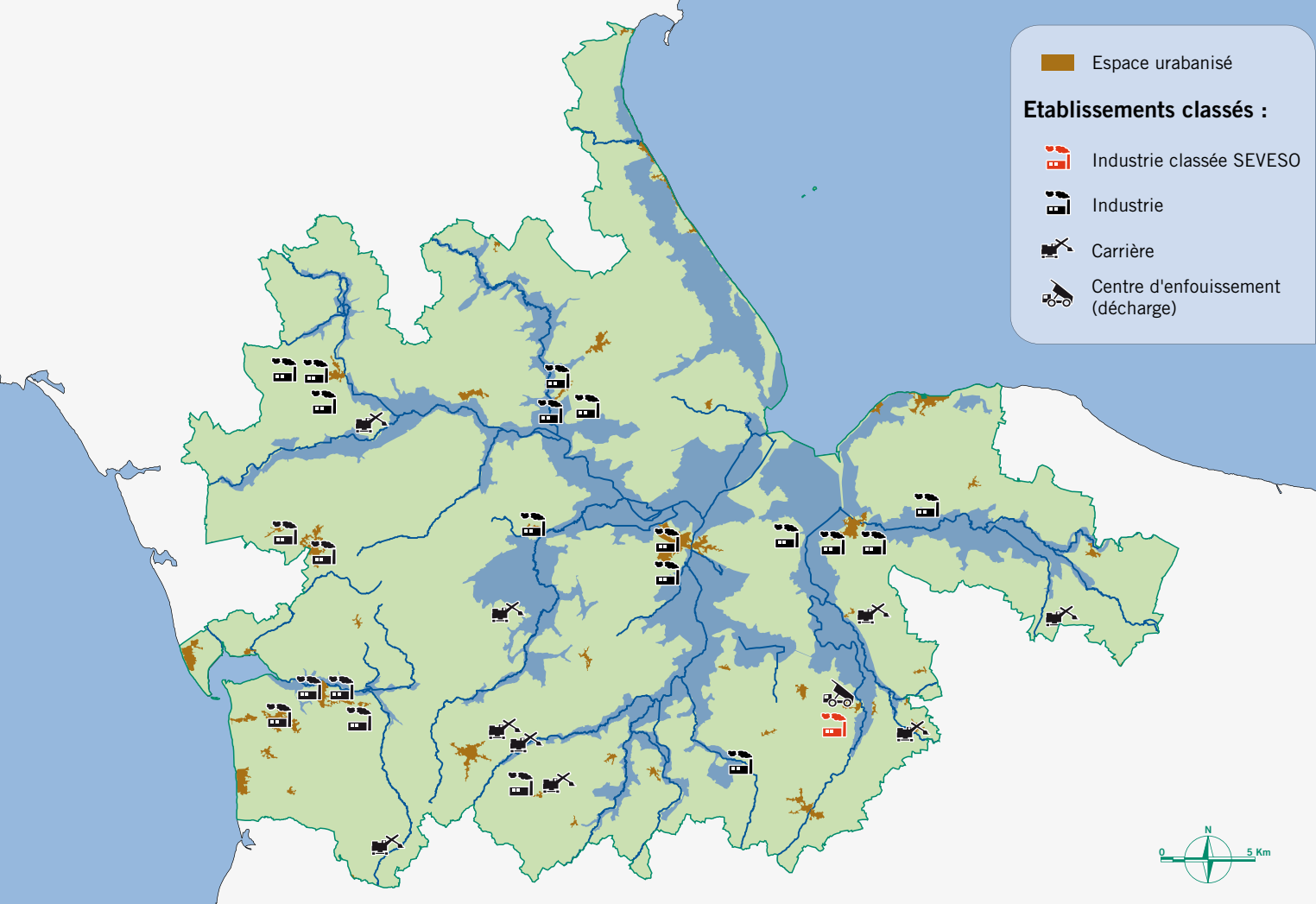
Décret du 17 février 2010



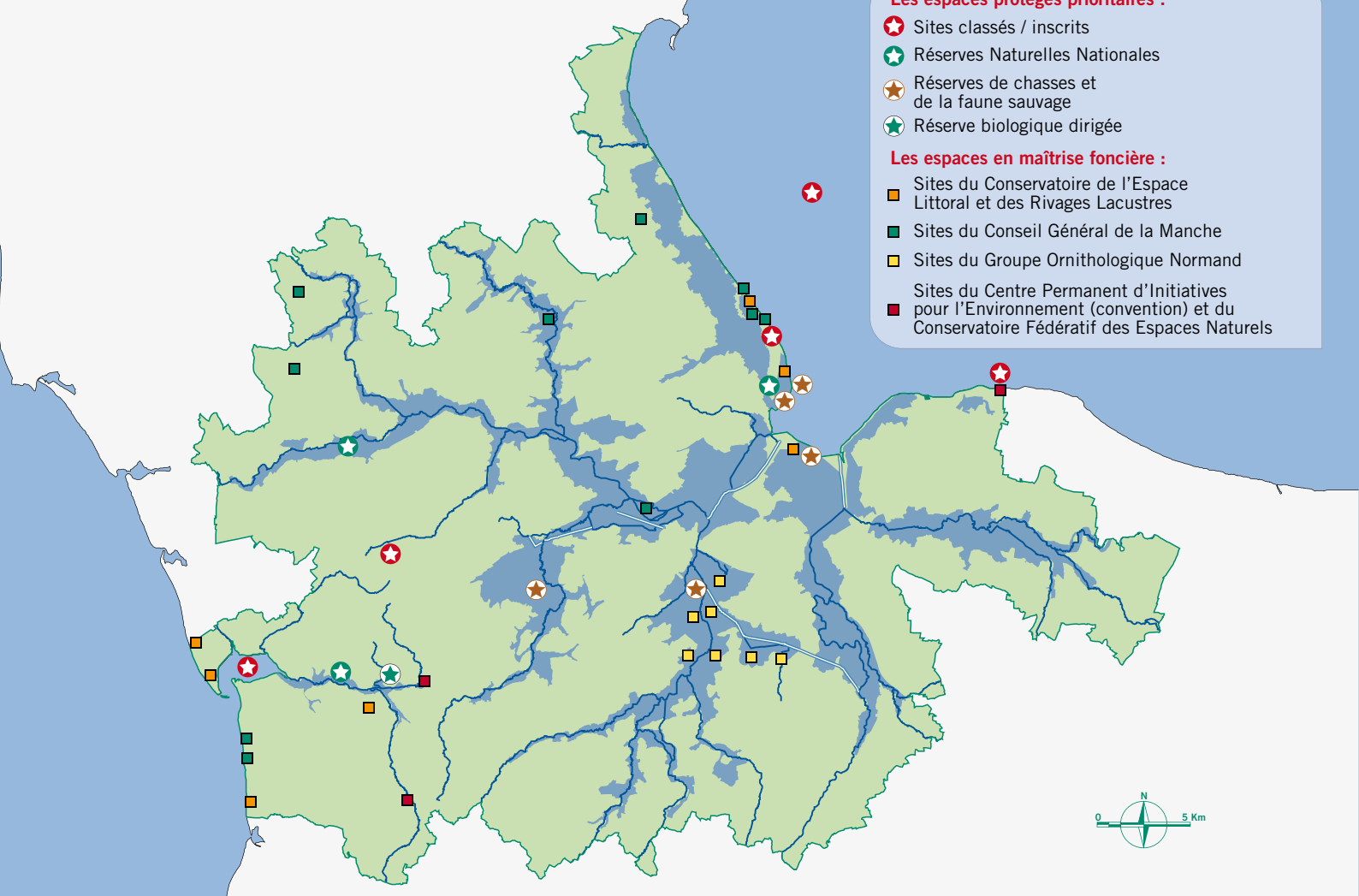
www.parc-cotentin-bessin.fr



Les Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement (hors exploitations agricoles)



Les espaces protégés



Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Siège administratif
17 rue de Cartiepe - 50500 LES VEYS
Tél. 02 33 71 61 90 - Fax. 02 33 71 61 91
info@parc-cotentin-bessin.fr

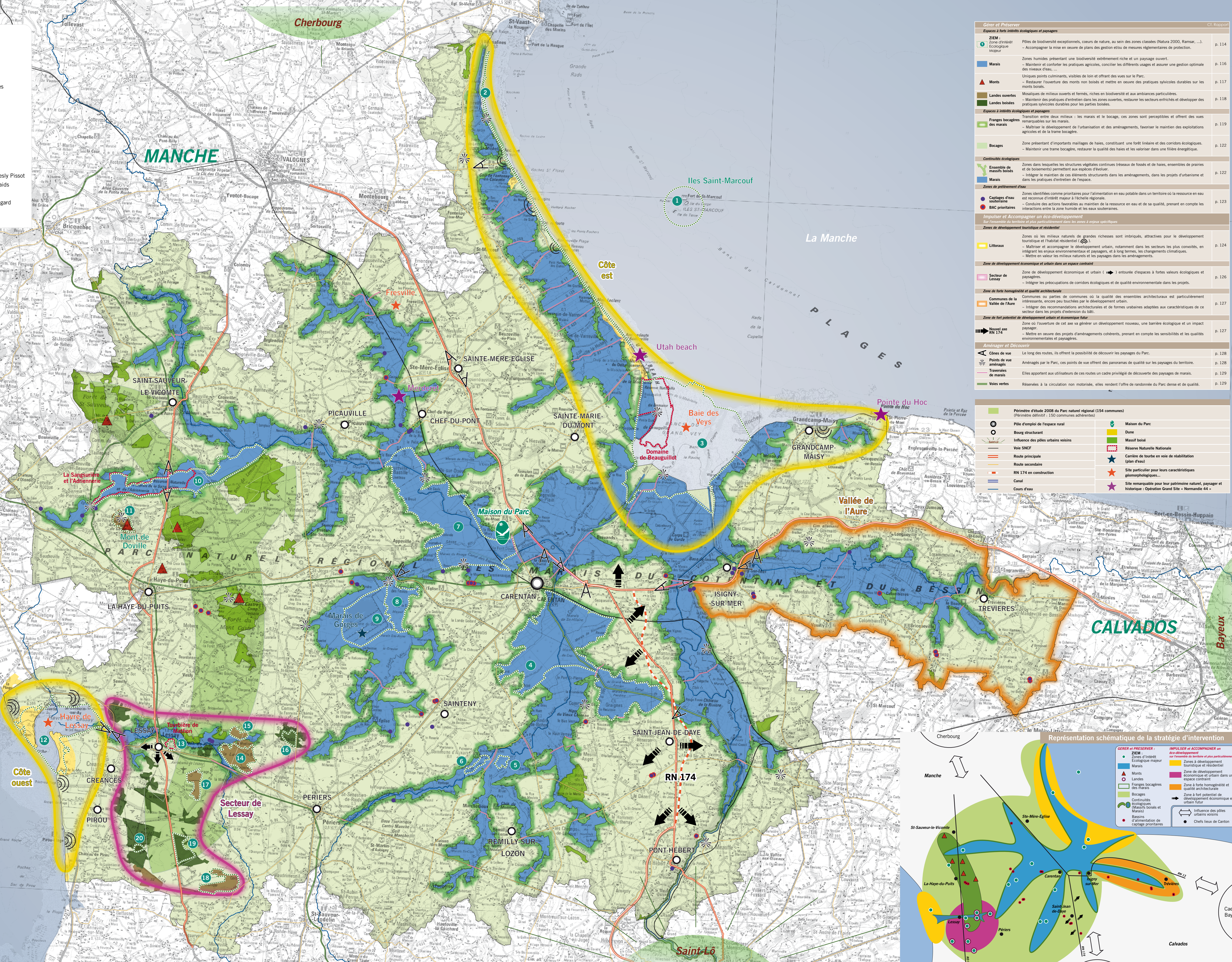
Maison du Parc
3 village Ponts d'Ouve
50500 SAINT-CÔME-DU-MONT
Tél. 02 33 71 65 30 - Fax. 02 33 71 65 31
accueil@parc-cotentin-bessin.fr

www.parc-cotentin-bessin.fr

© Parc des Marais du Cotentin et du Bessin. Dépôt légal à parution : mai 2010 - Tirage : 500 ex.
Autorisation de reproduction n° 4307047
Copie et reproduction interdites.
Sources : Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin - Cartes issues des fichiers © BD topo © IGN Paris - Fond IGN Scan 100 000
Crédit photo : © Thierry Houyel, Thierry Sain, Guillaume Hédoquin (Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin).
Imprimé sur du papier PEFC avec des encres végétales par Corlet Imprimeur - Condé-Sur-Noireau.



- Zones d'Intérêt Ecologique Majeur**
- N° de ZIEM
- 1 Iles St-Marcouf
 - 2 Littoral de la côte Est
 - 3 Baie des Veyes
 - 4 Basse vallée de la Taute
 - 5 Roselière des Rouges-Pièces
 - 6 Marais d'Auxais
 - 7 Basse vallée de la Douve
 - 8 Marais du Mesnil
 - 9 Tourbière de Baupite
 - 10 Vallée du Gorget
 - 11 Landes du Mont de Doville
 - 12 Havre de Lessay
 - 13 Tourbière de Mathon
 - 14 Landes de Millières
 - 15 Landes de Blanche-Cul à Vesly Pissot
 - 16 Landes de St-Patrice de Claias
 - 17 Landes du Camp à Lessay
 - 18 Landes de Muneville le Bingard
 - 19 Landes de La Feuillie
 - 20 Mare de Sursat à Pirou



Genre et Préférence	Objectif	Cl. Rapport
Forêt à vocation écologique et paysagère		
ZIEM	Pôles de biodiversité exceptionnels, circuits de nature, au sein des zones classées (Nature 2000, Ramsar, ...)	p. 114
Forêt d'intérêt Ecologique Majeur	- Accompagner la mise en oeuvre de plans de gestion et de mesures agrobiologiques de protection.	
Marais	Zones humides présentant une biodiversité remarquable et un paysage ouvert.	p. 116
	- Maintenir et conforter les pratiques agricoles, concilier les différents usages et assurer une gestion optimale des niveaux d'eau.	
	- Uniques points de vue, visuels de loin et offrant des vues sur le Parc.	
	- Restaurer l'ouverture des marais non boisés et mettre en oeuvre des pratiques sylvicoles durables sur les marais boisés.	p. 117
Landes ouvertes	Mosaïques de milieux ouverts et fermés, riches en biodiversité et aux ambiances particulières.	p. 118
	- Maintenir des pratiques d'élevage dans les zones ouvertes, restaurer les secteurs enrichis et développer des pratiques agricoles durables pour les parties boisées.	
Landes boisées	Transition entre deux milieux : les marais et le bocage, ces zones sont perceptibles et offrent des vues remarquables sur les marais.	p. 119
	- Maintenir le développement de l'urbanisation et des aménagements, favoriser le maintien des exploitations agricoles et de la ferme bocagère.	
Franges bocagères des marais	Zone présentant d'importants mailles de haies, constituant une belle trame et des corridors écologiques.	p. 122
	- Maintenir une trame bocagère, restaurer la qualité des haies et les aligner dans une filière énergétique.	
Bocages	Zone de transition entre deux milieux : les marais et le bocage, ces zones sont perceptibles et offrent des vues remarquables sur les marais.	p. 122
	- Intégrer le maintien de ces éléments structuraux dans les aménagements, dans les projets d'urbanisme et dans les pratiques d'entretien de l'espace.	
Continuité écologique	Zones dans lesquelles les structures végétales continues (haies de fossés et de haies, ensembles de prairies et de bosquets) permettent aux espèces d'éclore.	p. 123
	- Intégrer le maintien de ces éléments structuraux dans les aménagements, dans les projets d'urbanisme et dans les pratiques d'entretien de l'espace.	
Ensemble de marais boisés	Zones identifiées comme prioritaires pour l'alimentation en eau potable dans un territoire où la ressource en eau est rare ou de qualité médiocre.	p. 123
	- Conduire des actions innovantes au maintien de la ressource en eau et de sa qualité, prenant en compte les interactions entre la zone humide et les eaux souterraines.	
Zones d'entretien paysagère	Impulser et accompagner un éco-développement sur l'ensemble du territoire et dans les zones à enjeux particuliers.	
Zones de développement économique et résidentiel	Zones où les milieux naturels de grande richesse sont entrecroisés, attractives pour le développement économique et résidentiel.	p. 124
	- Maintenir et accompagner le développement urbain, notamment dans les secteurs les plus concernés, en intégrant les enjeux environnementaux et paysagers, et à long terme, les changements climatiques.	
	- Mettre en valeur les milieux naturels et les paysages dans les aménagements.	
Littoral	Zones de développement économique et urbain (Z) entourées d'espaces à fortes valeurs écologiques et paysagères.	p. 126
	- Intégrer les préconisations de corridors écologiques et de qualité environnementale dans les projets.	
Secteur de Lessay	Communes ou parties de communes où la qualité des ensembles architecturaux est particulièrement intéressante, encore peu touchées par le développement urbain.	p. 127
	- Intégrer des recommandations architecturales et de formes urbaines adaptées aux caractéristiques de ce secteur dans les projets d'entretien du bâti.	
Zone de fort potentiel de développement urbain et économique	Zones où l'ouverture de cet axe va générer un développement nouveau, une banlieue écologique et un impact paysager.	p. 127
	- Mettre en oeuvre des projets d'aménagement cohérents, prenant en compte les sensibilités et les qualités environnementales et paysagères.	
Classe de vue	La ligne des routes, ils offrent la possibilité de découvrir les paysages du Parc.	p. 128
	- Aménager par le Parc, ces points de vue offrent des panoramas de qualité sur les paysages du territoire.	
Points de vue aménagés	Elles appartiennent aux utilisateurs de ces routes un cadre privilégié de découverte des paysages de marais.	p. 129
	- Réserver à la circulation non motorisée, elles rendent l'offre de randonnée du Parc dense et de qualité.	
Travaux de marais		
Vies locales		
Voies locales		

- Périmètre étudié 2008 du Parc naturel régional (154 communes)
- Pôles d'intérêt de l'espace rural
- Bourg structurant
- Voie SNCF
- Voie principale
- RN 174 en construction
- Canal
- Cours d'eau
- Maison du Parc
- Dune
- Marais boisé
- Réserves Naturelles Nationales
- Carrière de trémie en voie de réhabilitation
- Site patrimonial pour leurs caractéristiques géomorphologiques...
- Site remarquable pour leur patrimoine naturel, paysager et historique (Capitain Grand Site - Normandie...)

